

002

N°2025- /MARAH/CAB



Ouagadougou, le

12 JUIN 2025

COMMUNIQUE

Dans le but d'assurer la sécurité sanitaire des aliments pour animaux et des produits d'origine animale, le Ministre d'État, Ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques, informe la population et l'ensemble des acteurs concernés que des mesures réglementaires transitoires sont désormais en vigueur.

Ces mesures visent notamment à garantir le respect des bonnes pratiques de fabrication, des normes d'hygiène, ainsi que la qualité et la sécurité sanitaire et nutritionnelle des produits finis.

À cet effet, le Ministre d'État invite tous les opérateurs impliqués dans la production, la commercialisation ou l'importation d'aliments pour animaux d'élevage, ainsi que dans la transformation, la commercialisation ou l'importation de lait, à se faire enregistrer auprès de la Direction générale des services vétérinaires. Cette démarche leur permettra d'entamer les procédures en vue de l'obtention d'une autorisation provisoire tenant lieu d'agrément sanitaire, au plus tard le 28 juillet 2025.

Passé ce délai, tout établissement non conforme sera fermé, conformément à la réglementation en vigueur.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Dr Kadré SANFO, Directeur de la Santé Publique Vétérinaire et de la Législation, au 72 04 45 00 / 76 22 77 70, ou Email : drsanfokadre@gmail.com.

Ismaël Sombié



The circular stamp contains the text "MINISTERE DE L'AGRICULTURE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES" around the perimeter, and "Le Ministre d'Etat" in the center. In the bottom right corner of the stamp, there is a small emblem.

Commandant Ismaël SOMBIE
Officier de l'Ordre de l'Étalon